



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 53587

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur l'équipement des fantassins. Selon les termes de la réponse apportée à la question écrite n° 47842, « les premiers retours d'expérience ont mis en évidence la nécessité d'améliorer la mobilité du combattant débarqué en recherchant un allègement de son équipement ». Aussi il lui demande de préciser le poids respectif des différents sous-systèmes composant le système d'armes Felin et les pistes respectives destinées à en diminuer la charge.

Texte de la réponse

Le système d'armes FELIN (fantassin à équipements et liaisons intégrés) est composé de quatre sous-systèmes : « agression et observation » (armement, chargeurs, baïonnette et lunettes) ; « communication » (radio, GPS et batteries) ; « protection balistique » (casque et gilet de protection balistique) et « soutien » (vêtements, porte-équipements et musette de combat). L'évolution du poids de ces sous-systèmes dans leur standard initial (fantassin non « félinisé » des années 2000), actuel (équipement FELIN en vigueur) et dans sa prochaine version (équipement FELIN V1.3), emportés par un fantassin en ordre de combat, sans fonction spécifique, et doté d'une autonomie de 24 heures, est présentée dans le tableau ci-dessous :

| STANDARD | SOUS-SYSTÈMES | POIDS par sous-système (exprimé en kg) | POIDS total (exprimé en kg) |
|--|--------------------------|--|-----------------------------|
| Fantassin des années 2000 non « félinisé » | Agression et observation | 11 | 40 |
| | Communication | 3 | |
| | Protection balistique | 11 | |
| | Soutien | 15 | |
| Fantassin équipé au standard FELIN actuel | Agression et observation | 14 | 45 |
| | Communication | 3 | |
| | Protection balistique | 14 | |

| | | | |
|--|--------------------------|----|----|
| Soutien | 14 | | |
| Fantassin prochainement équipé du standard FELIN valorisé « V1.3 » | Agression et observation | 14 | 40 |
| | Communication | 3 | |
| | Protection balistique | 14 | |
| | Soutien | 9 | |

Il convient de préciser que si le système d'armes FELIN en vigueur a ajouté 5 kg à la charge que portait le combattant non « félinisé » des années 2000, ce constat doit être mis en perspective avec l'accroissement des performances opérationnelles constaté dans les fonctions d'agression et d'observation, de communication interne à la section de combat, et surtout de protection balistique. A ce jour, bien que l'évolution du poids total du système français FELIN demeure dans la norme de charge des équipements d'armes des troupes occidentales (le soldat britannique porte 45 kg et le soldat américain jusqu'à 70 kg), le ministère de la défense a toutefois engagé plusieurs études visant, à la fois, à alléger le dispositif tout en conservant ses performances et à optimiser la modularité de ses sous-systèmes, dans un nouveau standard dénommé « V1.3 ». Dans cette perspective, face à l'effet d'engoncement constaté, lié à l'exigence de protection, il est apparu indispensable de favoriser la ventilation du soldat intervenant dans des pays à climat chaud et de rendre plus aisée la gestuelle du tir. En conséquence, il a été procédé à une diminution de la masse du système FELIN dans son futur standard « V1.3 » en fusionnant le gilet électronique et le gilet de protection balistique en une seule structure de portage. La charge cumulée des deux sous-systèmes « protection balistique » et « soutien », ainsi diminuée de 5 kg, permettra de revenir à la charge globale portée par le fantassin durant les années 2000, soit 40 Kg, et de mettre à sa disposition un système à l'ergonomie optimisée lui offrant plus d'aisance, notamment lors de l'utilisation de son arme. En outre, le standard « V1.3 » permettra l'utilisation du sous-système « agression et observation » indépendamment du sous-système « communication » qui, pour sa part, bénéficiera d'une meilleure ergonomie de ses équipements et d'une rationalisation de ses moyens. A ce titre, des études sont actuellement menées par la direction générale de l'armement en vue d'augmenter l'autonomie énergétique du combattant par l'emploi d'une pile à combustible. L'ensemble de ces innovations contribueront ainsi à la réduction de la charge d'emport global du système FELIN. Le nouveau standard FELIN « V1.3 », dont la livraison est prévue en 2015, équipera les quatre régiments d'infanterie de l'armée de terre non encore pourvus de ce système d'armes et, progressivement, les autres formations dans le cadre du renouvellement de leurs effets d'habillement. Avec le système FELIN, le combattant débarqué dispose aujourd'hui d'une capacité d'agression considérable et d'un niveau de protection jamais atteint auparavant.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53587

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3293

Réponse publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4712